

## Protocole d'accueil à l'école élémentaire Paul BADOR A partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022

Pour l'année 2022 - 2023, le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles comporte un socle de mesures et 3 niveaux (vert, orange et rouge). Le niveau applicable à l'école à compter du 1<sup>er</sup> septembre est le niveau **socle de mesures**.

**a. Accueil des élèves**

- **Pas de limitation du brassage** entre groupes d'élèves ;
- **Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.**
- Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération des locaux et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues. **Le lavage des mains se fera aux lavabos à l'arrivée, avant et après la récréation, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes.**  
**Le soir, le lavage des mains sera réalisé à l'arrivée au domicile.**
- **Port du masque** : Que ce soit pour le socle ou les 3 niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent en milieu scolaire.

**b. Entrées et sorties**

**Les entrées et sorties se feront aux mêmes horaires pour tous les élèves.**  
**La ponctualité des élèves est obligatoire.**

Classes	Accueil au portail	Horaires d'entrée en classe	Horaires de sortie de classe	Portail d'entrée et de sortie
CP A Mme DARSON CP B Mme FAVY CE1/CE2 A Mme PAILHOUX CE1/CE2 B Mme CHANSEAUME CE1/CE2 C Mme BARTOLI CM1 M BONHOMME CM1/CM2 A Mme MOUGEOT CM1/CM2 B Mme SARAZIN	<b>8h20</b> <b>13h20</b>	<b>8h30</b> <b>13h30</b>	<b>11h30</b> <b>16h30</b>	Portail côté Salle Jean Moulin

**c. Voies de circulation des classes pour entrer et sortir du bâtiment**

Les déplacements se feront sans mesure de distanciation physique.

Classes	Rangement	Accès à la classe
CP A	Dans la cour	Entrée côté cour
CP B	Sous le préau	Entrée par la passerelle
CE1 CE2 A	Sous le préau	Entrée côté maternelle
CE1 CE2 B	Dans la cour	Entrée côté cour
CE1 CE2 C	Sous le préau	Entrée par la passerelle
CM1/CM2 A	Dans la cour	Entrée côté cour
CM1/CM2 B	Dans la cour	Entrée côté cour
CM1	Sous le préau	Entrée côté maternelle

d. **Récréation**

Il n'y aura qu'une seule plage de récréation avec un décalage de cinq minutes pour permettre le lavage des mains.

Classes	Horaires	Cours de récréation
CP A CP B CE1/CE2 A CE1/CE2 B CE1/CE2 C CM1 CM1/CM2 A CM1/CM2 B	10h-10h15      15h-15h15  10h05-10h20      15h05-15h20	Tout l'espace cour

Deux enseignants assureront la surveillance des élèves.

e. **La ventilation des classes et autres locaux**

La ventilation des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 10 minutes toutes les heures. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés 15 min avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

f. **Nettoyage désinfection**

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

g. **Restauration scolaire et garderie**

Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant **une distanciation**. La stabilité des groupes déjeunant à une même table est privilégiée.

h. **Surveillance des symptômes**

**En cas de symptômes évocateurs ou de fièvre (38°C), prévenir l'école le plus rapidement possible. L'enfant ne devra pas se rendre à l'école** et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider de recourir ou non à un test.

**Si un élève est cas contact** : Il appartient aux responsables légaux d'en informer sans délai le directeur. **Un test ou autotest est à réaliser 2 jours (J 2) après le dernier contact avec le cas confirmé.** Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

**Si un élève est cas confirmé** : Il appartient aux responsables légaux d'en informer sans délai le directeur. L'élève est soumis à un **isolement de 7 jours, pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.** Le retour à l'école se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

Le directeur prévient les responsables légaux de tous les élèves identifiés comme cas contacts à risque. **Ceux-ci peuvent poursuivre les apprentissages en présentiel sous réserve de produire un test ou autotest négatif à J2.**

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé, à l'école et pour les activités périscolaires.

Fait à ORCET, le 31/08 / 2022

Michel BONHOMME,  
Directeur école élémentaire Paul BADOR